

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** SCHÖNER WOHNEN Trendfarbe cremige Wand- und Deckenfarbe matt  
2462

**Mise à jour :** 31.03.2023

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

**Date d'édition :** 31.03.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

SCHÖNER WOHNEN Trendfarbe cremige Wand- und Deckenfarbe matt  
2462

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

###### Catégorie de produits [PC]

PC 9 - Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants.

##### Usages déconseillés

Il n'existe aucune information concernant les domaines d'utilisation déconseillés dans le décret REACH. Respecter les indications des notices pratiques et fiches techniques pour l'application du produit.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Brillux Schweiz AG  
www.brillux.ch

**Rue :** Hardstrasse 50

**Code postal/Lieu :** CH - 4132 Muttenz bei Basel

**Téléphone :** +41 (0)61 4656000

**Télécopie :** +41 (0)61 4656015

##### Contact pour informations :

Adresse électronique de la personne qualifiée pour les fiches de données de sécurité: sdb@brillux.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En dehors des heures de bureau (09:00 - 17:00):  
Tox Info Suisse, Téléphone: 145 ou +41 44 251 66 66.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

##### Indications diverses

Le produit n'est pas un mélange dangereux au sens du décret (CE) n° 1272/2008 (CLP) dans la dernière version en vigueur.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

#### 2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de perturbateurs endocriniens conformément à l'article 59, paragraphe 1, ou de perturbateurs endocriniens conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou (UE) 2018/605.  
Le produit ne contient pas de substances qui répondent aux critères pour PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du décret (CE) n° 1907/2006 (décret REACH).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Description

Dispersionsfarbe.  
Zusammensetzung:

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** SCHÖNER WOHNEN Trendfarbe cremige Wand- und Deckenfarbe matt  
2462

**Mise à jour :** 31.03.2023 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

**Date d'édition :** 31.03.2023

Styrol-Acrylat-Copolymer-Dispersion, Titandioxid (je nach Farbton), anorganische/organische Buntpigmente (je nach Farbton), Calciumcarbonat, Silikate, Wasser und Additive.

### Composants dangereux

Aucune

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute. Immédiatement enlever les vêtements souillés. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### En cas d'inhalation

En cas d'apparition de symptômes, sortir la personne à l'air frais et la tenir au chaud. En cas d'irritation des voies respiratoires par le produit : consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Immédiatement enlever les vêtements souillés ou imprégnés. Laver à l'eau et au savon, rincer. Ne pas utiliser de solvants, ni de diluants ! En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles, garder les paupières ouvertes. Abondamment rincer les yeux en écartant bien les paupières pendant plusieurs minutes avec de l'eau claire ou les traiter avec une solution de rinçage oculaire, puis consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion

Boire de l'eau par petites gorgées. Garder la personne au repos. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, immédiatement consulter un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Le produit en soi n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Non applicable.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, il se dégage une fumée noire et épaisse. L'inhalation des produits de décomposition dangereux peut provoquer de sérieux problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie : utiliser une protection respiratoire avec alimentation en air frais indépendante.

### 5.4 Indications diverses

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** SCHÖNER WOHNEN Trendfarbe cremige Wand- und Deckenfarbe matt 2462  
**Mise à jour :** 31.03.2023 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)  
**Date d'édition :** 31.03.2023

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les dispositions de protection (voir sections 7 et 8). Forme un film glissant et gras avec de l'eau.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter à l'égout. En cas de pollution de fleuves, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale. Contenir l'eau de lavage contaminée et la mettre au rebut correctement.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour le nettoyage

Contenir les matières écoulées avec un produit absorbant incombustible (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et récupérer dans des conteneurs adaptés pour une mise au rebut conforme aux dispositions locales. Abondamment rincer les restes avec de l'eau. Minutieusement laver les objets et sols souillés à l'eau en respectant les dispositions environnementales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations relatives à une manipulation en toute sécurité, voir section 7.

Informations relatives à l'équipement de protection individuelle : voir section 8.

Informations relatives à la mise au rebut : voir section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

Aucune mesure particulière n'est requise en cas de stockage et de manipulation conforme aux instructions. Assurer une aération et ventilation convenable de la pièce et du poste de travail. Respecter les consignes de protection et de sécurité légales. Respecter les instructions de la section 8/ Équipement de protection individuelle. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette d'identification avant usage.

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas combustible. Refroidir les récipients menacés à l'eau.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Immédiatement enlever les vêtements souillés par le produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conservé le récipient hermétiquement fermé et au sec dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker dans les salles de pause ou les salles communes. Uniquement conserver dans les récipients d'origine ou dans des récipients recommandés par le fabricant. Protéger contre le gel. Ranger hors de portée des enfants.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires et de la nourriture pour les animaux.

##### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Stocké au frais et au sec dans des récipients bien fermés. Stockage entre 5 et 35 °C dans un endroit sec et bien ventilé.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter les indications des notices pratiques et fiches techniques pour l'application du produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** SCHÖNER WOHNEN Trendfarbe cremige Wand- und Deckenfarbe matt  
2462

**Mise à jour :** 31.03.2023

**Version (Révision) :**

4.0.0 (3.0.0)

**Date d'édition :** 31.03.2023

Assurer une bonne aération. Ceci peut être réalisé par aspiration locale ou par ventilation générale.  
Respecter les indications de la section 7.

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

En cas de risque de projections, utiliser des lunettes protectrices hermétiques (par ex. lunettes masque de protection).

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Lors de l'utilisation conforme, porter des gants de protection en caoutchouc nitrile, testés selon EN 374, d'une épaisseur de 0,38 mm.

Temps de pénétration du matériau des gants : Temps de rupture  $\geq$  8 h.

Respecter les consignes du fabricant.

Tenir compte qu'en cas de contact prolongé ou répété, les temps de pénétration indiqués plus haut peuvent être considérablement plus courts en pratique. Immédiatement remplacer les gants de protection s'ils sont endommagés ou à la première marque d'usure. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection en caoutchouc ! Après s'être lavé les mains, réhydrater la peau avec un baume gras.

##### Protection corporelle

Porter des vêtements de travail protecteurs. En cas d'application par pulvérisation, utiliser une combinaison de protection jetable.

#### Protection respiratoire

Lors de l'application du produit au pinceau ou au rouleau, le port d'une protection respiratoire n'est pas nécessaire si le lieu de travail est convenablement aéré et ventilé. Utiliser un masque avec filtre mixte A2/P2 lors de l'application par pulvérisation. Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### Remarques générales

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Immédiatement enlever les vêtements souillés par le produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Assurer une aération et ventilation convenable de la pièce et du poste de travail. Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les cours d'eau et le sol. En cas de pollution de fleuves, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique :** Liquide.

**Couleur :** selon désignation du produit

#### Odeur

typique.

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	( 1013 hPa )		Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	>	100 °C
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )		Aucune donnée disponible
<b>Point éclair :</b>			non applicable
<b>Température d'auto-inflammation :</b>			non applicable
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )		Aucune donnée disponible

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** SCHÖNER WOHNEN Trendfarbe cremige Wand- und Deckenfarbe matt  
2462

**Mise à jour :** 31.03.2023

**Version (Révision) :**

4.0.0 (3.0.0)

**Date d'édition :** 31.03.2023

<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	1,45 - 1,55	g/cm <sup>3</sup>	
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )		non applicable		
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		miscible		
<b>pH :</b>			10,5 - 11,4		
<b>log P O/W :</b>			Aucune donnée disponible		
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )		Aucune donnée disponible		DIN gobelet 4 mm
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )		tixotrope		
<b>Viscosité cinématique :</b>	( 40 °C )		Aucune donnée disponible		
<b>Densité de vapeur relative :</b>	( 20 °C )		Aucune donnée disponible		
<b>Valeur de COV :</b>		max.	1	g/l	
<b>Liquides inflammables :</b>	Le produit n'est pas inflammable.				
<b>Caractéristiques des particules :</b>	non applicable				

### 9.2 Autres informations

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés pertinents pour la sécurité.

Auto-inflammation:

Il n'y a pas d'information sur la préparation.

Propriétés oxydantes:

Oxydant: Aucune information disponible sur la préparation.

Risque d'explosion:

Il n'y a pas d'information sur la préparation.

D'autres données physico-chimiques n'ont pas été déterminées.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

En cas de manipulation et de stockage correct, aucun risques liés à une éventuelle réactivité du produit ne sont connus.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si les dispositions de stockage et de manipulation sont appliquées (voir section 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses ne sont connues en cas de manipulation et de stockage correct.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger contre le gel, la chaleur et les rayons solaires directs.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucunes réactions dangereuses ne sont connues en cas de manipulation et de stockage correct. Tenir à l'écart des matières très acides et alcalines ainsi que des agents oxydants pour éviter des réactions exothermes.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux ne sont connus en cas de manipulation et de stockage correct. En cas de températures élevées ou d'incendie, des produits de décomposition dangereux tels que dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, dioxydes d'azote peuvent se former.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë:

- Toxicité orale aiguë: Pas de données disponibles concernant le mélange;

- Toxicité cutanée aiguë: Pas de données disponibles concernant le mélange;

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** SCHÖNER WOHNEN Trendfarbe cremige Wand- und Deckenfarbe matt  
2462

**Mise à jour :** 31.03.2023

**Version (Révision) :**

4.0.0 (3.0.0)

**Date d'édition :** 31.03.2023

- Toxicité aiguë par inhalation: Pas de données disponibles concernant le mélange.

### **Toxicité orale aiguë**

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Dose efficace : négligeable

### **Toxicité dermique aiguë**

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Dermique  
Dose efficace : négligeable

### **Toxicité inhalatrice aiguë**

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)  
Dose efficace : négligeable

### **Corrosion**

Effet irritant ;

- Sur la peau : peut provoquer un faible effet irritant.
- Sur les yeux : peut provoquer un faible effet irritant.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucun effet sensibilisant par le produit n'est connu.

### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Le produit n'est pas classé en tant que mutagène sur les cellules germinales, cancérogène ou toxique pour la reproduction (caractéristiques CMR).

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucun risque potentiel connu.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Aucun risque potentiel connu.

### **Danger par aspiration**

Aucun potentiel de risque connu.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de perturbateurs endocriniens conformément à l'article 59, paragraphe 1, ou de perturbateurs endocriniens conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou (UE) 2018/605.

### **Autres effets néfastes**

Ce produit n'est pas associé à des effets néfastes pour la santé si les mesures d'hygiène au travail sont respectées et en cas de manipulation conforme.

### **Informations complémentaires**

Le produit n'est pas testé en tant que tel, mais selon les méthodes conventionnelles des procédures de calcul du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classé en fonction des risques toxicologiques. Détails aux sections 2 et 3. Lors d'une manipulation correcte et d'un usage conforme, le produit n'entraîne pas d'effets néfastes pour la santé d'après notre expérience et les informations dont nous disposons.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible concernant le potentiel du produit sur sa persistance et sa dégradabilité.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible concernant le potentiel de bioaccumulation du produit.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** SCHÖNER WOHNEN Trendfarbe cremige Wand- und Deckenfarbe matt 2462  
**Mise à jour :** 31.03.2023 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)  
**Date d'édition :** 31.03.2023

Aucune donnée disponible concernant le potentiel du produit sur sa mobilité dans le sol.  
Éviter toute infiltration dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de perturbateurs endocriniens conformément à l'article 59, paragraphe 1, ou de perturbateurs endocriniens conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou (UE) 2018/605.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune dégradation aiguë ou chronique des organismes aquatiques n'est à prévoir par l'infiltration du produit dans les cours d'eau.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Le produit a été évalué sur la base du cumul des composants classés selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classé en fonction des propriétés écotoxicologiques. Détails aux sections 2 et 3.  
Empêcher toute infiltration dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Avant utilisation conforme

Éliminer le contenu/réceptacle dans une société de mise au rebut ou au point de collecte communal conformément aux prescriptions des autorités locales. Rapporter les récipients contenant des restes humides auprès du centre de collecte communal. Les récipients contenant des restes séchés peuvent être mis au rebut en tant que déchet domestique ou gravats de chantier. Ne pas laisser pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Pour le produit:

N° de code de déchet selon l'ordonnance sur la Liste européenne des déchets (décret allemand sur le répertoire des déchets): 08 01 12.

##### Après utilisation conforme

Seuls les récipients exempts de résidus doivent être recyclés. Les emballages non nettoyés doivent être mis au rebut comme la matière.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable, car pas de transport du produit dans sa forme livrable en tant que marchandise en vrac conformément

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** SCHÖNER WOHNEN Trendfarbe cremige Wand- und Deckenfarbe matt  
2462

**Mise à jour :** 31.03.2023 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

**Date d'édition :** 31.03.2023

aux spécifications de l'Organisation maritime internationale (OMI).

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 75

##### Autres réglementations (UE)

##### Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Données selon la directive UE 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures :

Sous-catégorie de produit et valeurs limites COV selon l'annexe II, lettre A de la directive :

catégorie a, type WB;

valeur limite COV de la catégorie pour 2010 : 30 g/l.

Ce produit contient max. 1 g/l COV.

##### Directives nationales

##### Informations complémentaires

Conformément aux critères de l'épreuve du pénétromètre (ADR, partie 2, section 2.3.4), le produit est considéré en tant que matière solide et répond ainsi aux critères pour les matières solides selon TRWS 779 chiffre 2.1.1.

Respectez les prescriptions de l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

L'Ordonnance suisse sur la protection de la maternité et l'Ordonnance sur la protection de la jeunesse doivent être respectées.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

ADR: European agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road (Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route)

AGW: Occupational threshold limit value (Arbeitsplatzgrenzwert – Germany) AOX: Adsorbable Organic halogen compounds

ATEmix: Calculated acute toxicity estimate of mixture

BCF: Bio-Concentration Factor

CAS: Chemical Abstract Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging

CMR: Substances classified as Carcinogenic, Mutagenic or toxic for Reproduction

CSR: Chemical Safety Report

DNEL: Derived No Effect Level

EC: European Commission

EC50: Effective Concentration 50%

ECHA: European Chemical Agency

EEC: European Economic Community

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

EWG: European Waste Catalogue



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** SCHÖNER WOHNEN Trendfarbe cremige Wand- und Deckenfarbe matt  
2462

**Mise à jour :** 31.03.2023 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

**Date d'édition :** 31.03.2023

---

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IC50: Inhibition Concentration 50%  
IMDG Code: International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO: International Maritime Organization  
LC50: Lethal concentration 50%  
LD50: Lethal Dose 50%  
LOAEL: Lowest Observed Adverse Effect Level  
LOEL: Lowest observable effect level  
MAK: Threshold limit values Germany (Maximale Arbeitsplatzkonzentration - DFG)  
MARPOL: Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
MVZ: molar ratio  
n.a.: Not applicable  
n.d.: Not determined  
n.r.: Not relevant  
NLP: No Longer Polymers  
NOAEC: No Observed Adverse Effect Concentration  
NOAEL: No Observed Adverse Effect Level  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
NOEL: No Observed Effect Level  
OEL: Occupational Exposure Limit  
PBT: Persistent, bioaccumulative, toxic  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
RCP: Reciprocal calculation procedure  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemical  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail (Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer)  
STEL: Short-term Exposure Limit  
SVHC: Substance of Very High Concern  
TLV - TWA: Threshold Limit Value - Time Weighted Average  
VOC: Volatile Organic Compounds  
vPvB: Very persistent, very bioaccumulative.

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

L'évaluation des caractéristiques de danger du produit a été effectuée selon l'annexe I du DÉCRET (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP).

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---